

Diplôme d'état en psychomotricité

*Arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires
au diplôme d'Etat de psychomotricien*

• 1re année à l'IFSER Sup

L'**Institut de psychomotricité d'IFSER Sup** prépare au Diplôme d'État (DE) de **Psychomotricien**. La formation dure 3 ans et suit le programme défini par l'arrêté du 7 avril 1998. Seuls les **psychomotriciens** titulaires du Diplôme d'État de Psychomotricien peuvent exercer

La première année de formation s'articule principalement autour de **l'acquisition des connaissances fondamentales nécessaires à la compréhension du cadre théorique en psychomotricité**. Au cours de cette période, les étudiants suivent six modules consacrés à l'étude des aspects théoriques de la discipline. À cela s'ajoute un module pratique, permettant d'appliquer sur le terrain les notions abordées en cours.

En complément de l'enseignement dispensé, des stages d'information et d'observation sont organisés auprès de jeunes enfants âgés de 3 à 6 ans. Ces expériences sur le terrain visent à favoriser une meilleure appréhension du développement de l'enfant dit « normal », et à enrichir la formation théorique par des observations concrètes.

- **Volume horaire d'enseignement et d'accompagnement pédagogique 1ère année :** **712 h**
- **Stage :** **80h**

LES ENSEIGNEMENTS

	MODULES	VOLUME HORAIRE PAR MODULE	COEFF
1.01	1.01 a. Santé publique	20	2
	1.01 b. Notions élémentaires de pathologie médicale, chirurgicale et de pharmacologie clinique	30	
	1.01 c. Notions sur la pédagogie et sur le système scolaire et éducatif français	22	
1.02	Anatomie	110 dont 10 d'enseignements dirigés	3
1.03	Physiologie neuromusculaire et notions de neurophysiopathologie	110 dont 10 d'enseignements dirigés	3
1.04	Psychologie	80	3
1.05	Psychiatrie	70	3
1.06	Psychomotricité	120	4
1.07	Pratique en psychomotricité	150	4

LES STAGES et LIEUX

En 1ère ANNÉE : 80h

Ce sont des stages d'information et d'observation sur le développement de l'enfant normal jusqu'à 6 ans, effectués en liaison étroite avec l'enseignement théorique, en particulier les notions fondamentales en psychomotricité et le module d'enseignement de pédagogie. Les terrains exploités sont les crèches, les haltes garderies, les écoles maternelles et primaires.

LIEUX de STAGE (en 1ère année)

Crèche : observation du **développement psychomoteur** du tout-petit (dont verticalisation, socialisation, autonomie, langage, jeu, ...) et du rôle du psychomotricien (dont dépistage, stimulation, éveil psychomoteur, formation du personnel).

École maternelle : observation du développement psychomoteur du jeune enfant, étude des acquisitions préscolaires (langage, graphisme, socialisation, espace-temps), et du rôle du psychomotricien (éducation et prévention).

